

Viticulture *cap* 2030

35 propositions pour l'avenir de la filière viticole en Gironde

Février 2026

Avec l'expertise de :

**Institut
et territoires**

Institut Enterritoires

L'Institut Enterritoires, coordinateur de la démarche

L'Institut Enterritoires est le lieu d'études, de réflexions collectives et de propositions autour des grands enjeux des territoires. Tiers de confiance, il réunit et anime une communauté de décideurs de différents horizons, tous attachés à la dynamique des territoires et acteurs de leur développement : entreprises, collectivités, institutions, associations, syndicats, monde académique, chercheurs, think tanks, etc.

Notre ambition est d'accompagner les territoires français dans les défis majeurs des 20 prochaines années et de contribuer à leur développement et à leur transformation durable. En travaillant au plus près des enjeux : en territoires, avec ceux qui y vivent et les construisent chaque jour, dans toute leur diversité. Avec cette richesse et cette complémentarité des expériences et points de vue réunis, pour apporter des propositions concrètes aux enjeux de développement des territoires.



Une étude coordonnée par
Sonia Bellit,
Directrice des études de
l'Institut Enterritoires



Édito



La viticulture girondine traverse une crise profonde, durable et sans précédent. Elle fragilise nos exploitations, nos emplois, nos territoires et, au-delà, un modèle viticole qui a fait la force et la renommée de la Gironde. Face à cette situation, l'immobilisme n'est pas une option. La Chambre d'Agriculture de la Gironde a fait le **choix d'anticiper, de construire et d'agir**, en lançant l'étude Viticulture cap 2030, avec le soutien de la Région, que je tiens à remercier.

Conduite sur six mois par un institut spécialisé dans les démarches territoriales et participatives, cette étude a mobilisé l'ensemble des acteurs de la filière : viticulteurs, organisations professionnelles, chercheurs, collectivités, établissements d'enseignement, pouvoirs publics. Ce travail collectif a permis d'aboutir à un diagnostic partagé des enjeux, et surtout à des propositions concrètes pour préparer l'avenir de nos exploitations.

Les enseignements sont clairs. **Pour rester compétitive**, la viticulture girondine doit engager des **transformations profondes**. **L'amélioration de la productivité des exploitations est un enjeu central**, indissociable de l'adaptation au changement climatique. Cela suppose de revoir certaines pratiques, d'optimiser le potentiel de nos vignes et d'oser des évolutions structurantes. **La diversification de l'encépagement**, l'introduction de cépages plus tardifs et de cépages résistants, constituent à ce titre des leviers stratégiques.

Si les AOC demeurent le socle du modèle bordelais, elles ne peuvent à elles seules répondre à l'ensemble des défis économiques et commerciaux. L'étude souligne la nécessité de mieux structurer et mieux valoriser les filières en Indication Géographique et en Vin de France. Cette **diversification des modèles et des débouchés** est une condition indispensable de la résilience économique des exploitations et de la reconquête des marchés.

Viticulture cap 2030 pose également une question essentielle : celle de l'avenir des exploitations viticoles dans leur globalité. Diversification des activités, **création de valeur sur les territoires, attractivité des métiers** de la vigne et **renouvellement** des générations doivent devenir des **priorités partagées** par l'ensemble des acteurs publics et professionnels.

Je veux saluer l'engagement et la responsabilité de tous ceux qui ont contribué à cette démarche. L'étude débouche sur **35 propositions concrètes**. Il appartient désormais à chacun de s'en saisir. La Chambre d'Agriculture de la Gironde prendra pleinement sa part et mettra en œuvre, avec détermination, toutes les actions relevant de son champ de compétences. C'est collectivement, avec lucidité et courage, que nous construirons l'avenir de la viticulture girondine.



Jean-Samuel Eynard

Président de la Chambre
d'Agriculture de la Gironde



Diagnostic de la crise

Le vignoble bordelais est considéré comme l'un des plus anciens et prestigieux au monde. Il s'étend sur les coteaux et les terrasses alluviales bordant l'estuaire de la Gironde, les rives de la Dordogne et de la Garonne. Il se structure autour de six grandes régions viticoles disposant chacune de leurs spécificités et de leur histoire, tout en préservant une signature bordelaise : le Médoc, le Blayais-Bourgeais, les Graves et Pessac-Léognan, Cérons-Barsac-Sauternes, l'Entre-Deux-Mers, le Libournais. L'excellence du vignoble repose sur l'association d'un terroir d'exception, d'un climat tempéré océanique idéal pour la viticulture, d'un savoir-faire multi-séculaire, et de règles strictes définies par le système des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) qui garantissent une grande qualité.

1. Un pilier de l'économie régionale et départementale

La viticulture représente 16 % de la production agricole française en 2022, une proportion importante qui contribue à placer le pays parmi les premiers producteurs et exportateurs mondiaux de vin : en 2023, près de 4,8 millions d'hectolitres étaient produits, dont 1,1 destinés à l'exportation.

Dans le paysage viticole français, la Gironde occupe une position majeure en concentrant 9 % de la production viticole nationale. Avec environ 100 700 ha de vignes en production en 2024 dont 95 000 ha en AOC, la Gironde se place au premier rang des départements viticoles français, dépassant l'Hérault (78 000 ha) et l'Aude (61 000 ha). Tous vins confondus, la vendange du département dépasse les 4,2 millions d'hectolitres, positionnant la Gironde à la troisième place des départements producteurs de vins.

Par conséquent, l'agriculture girondine présente une spécialisation forte dans la viticulture. Selon le dernier Recensement Agricole effectué en 2020, 5 400 des 7 000 exploitations agricoles relèvent de la viticulture soit 76 % de l'ensemble des exploitations, contre seulement 16 % à l'échelle régionale et 15 % à l'échelle nationale¹. La viticulture représente une filière vitale pour l'économie du territoire puisque qu'elle constitue la spécialisation agricole de plus de 380 des 535 communes du département, s'étendant des coteaux bordant l'estuaire girondin jusqu'aux rives de la Dordogne et de la Garonne. La vigne reste également présente dans neuf communes sur dix du département.

LES CHIFFRES À RETENIR

16 %

de viticulture dans la production agricole française en 2022

4,8 M hl

de vin produit en France en 2023

1,1 M hl

de vin exporté de France en 2023

9 %

de la production viticole nationale concentrée en Gironde

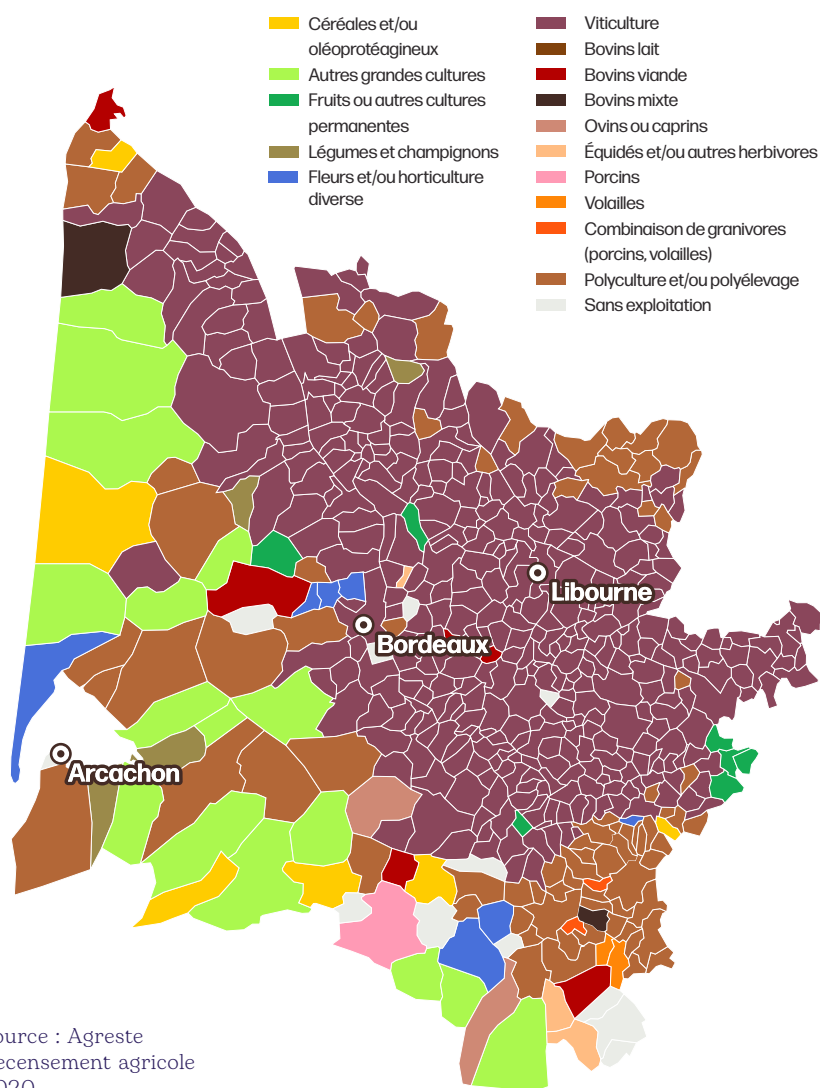
100 700 ha

de vignes en production en Gironde en 2024

95 000 ha

de vignes en AOC en Gironde en 2024

Spécialité agricole par commune en Gironde en 2020

LES CHIFFRES À
RETENIR

15 %

des exploitations
agricoles françaises
relèvent de la viticulture

76 %

des exploitations
agricoles girondines
relèvent de la viticulture

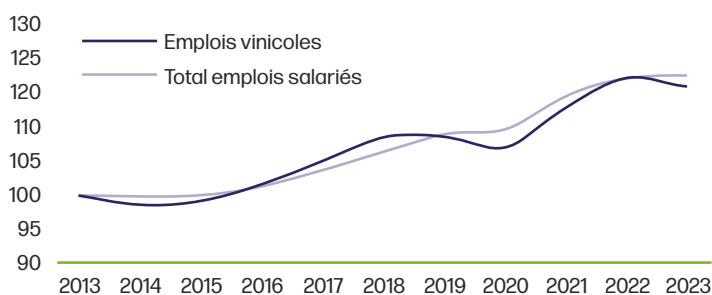
380

des 535 communes
du département sont
spécialisées dans la
viticulture

Ces exploitations sont aussi un pilier pour l'emploi girondin : en 2023, les 3 160 établissements spécialisés dans la viticulture employaient environ 38 700 salariés (15 500 EQTP) soit 88 % de l'emploi salarié des exploitations agricoles du département. Si l'on intègre aux activités liées à la culture de la vigne (viticole), celles liées à la vinification, à l'élevage, à la commercialisation et à la dégustation (vinicole), plus de 45 600 recrutements sont recensés par France Travail en 2024, soit environ 5 % de l'ensemble des recrutements enregistrés en Gironde. Les activités de vinification et de commercialisation pèsent pour près de 6 000 emplois salariés² sans compter les ramifications : tonnellerie, entreposage, conditionnement, tourisme œnologique, etc.

Évolution de l'emploi salarié dans les activités
vinielles et tous secteurs confondus en Gironde

BASE 100 EN 2013



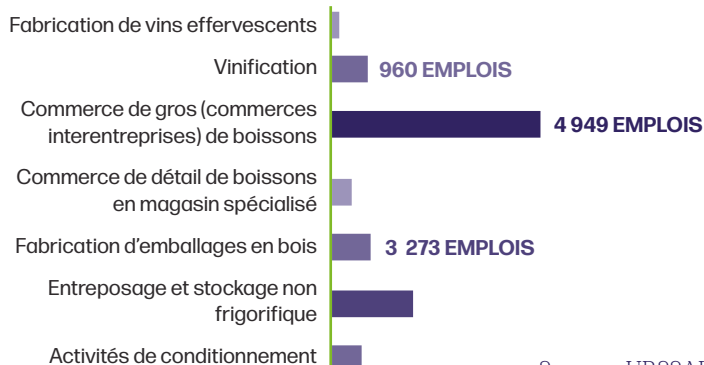
Source : URSSAF

² France Travail, Op. cit.

Du fait de cette spécialisation dans la vigne qui date des années 1980, la crise viticole ne menace pas seulement une filière mais bien l'équilibre économique et social du département. Le vignoble bordelais doit s'adapter pour préserver son rôle structurant dans l'économie départementale.



Effectifs salariés de la filière vinicole par grande activité à fin 2023 en Gironde



Source : URSSAF

2. Une filière confrontée à une crise profonde

La crise que traverse le vignoble bordelais est à la fois structurelle et conjoncturelle. Celle-ci intervient dans un contexte de baisse durable de la consommation, d'essoufflement des débouchés à l'export, d'excédents persistants et de chocs climatiques et économiques, qui placent la filière girondine viticole dans une impasse critique.

Sur le plan structurel, on relève un déclin continu de la consommation de vin en France au cours des dernières décennies. Cette tendance s'est accentuée depuis 2020 avec une réduction significative du nombre de consommateurs réguliers et un vieillissement du cœur de la clientèle. Parallèlement, les jeunes générations consomment globalement moins d'alcool et privilégient d'autres boissons comme la bière, les cocktails à base de spiritueux et les boissons non-alcoolisées.

Cette tendance à la baisse affecte particulièrement les vins rouges, dont les volumes ont reculé de 26 % entre 2018 et 2023 dans les sorties de caisse d'après les données Circana. Or, le vignoble bordelais reste historiquement structuré autour des vins rouges qui ont forgé l'identité du secteur. À cette perte d'attrac-

« À cette perte d'attractivité s'ajoute le fait que les préférences des consommateurs se portent aujourd'hui majoritairement sur des vins légers [...] »

tivité s'ajoute le fait que les préférences des consommateurs se portent aujourd'hui majoritairement sur des vins légers, présentant un faible taux d'alcool, ce qui creuse encore davantage le décalage entre les nouveaux modes de consommation et l'offre bordelaise.

Au-delà du ralentissement de la consommation mondiale de vin rouge, la pression sur les débouchés à l'export s'est accentuée en lien avec les tensions commerciales avec les États-Unis et la fermeture du marché chinois. Les exportations vers la Chine qui représentaient des débouchés majeurs pour la filière ont ainsi chuté de 60 % sur la période 2017-2023.

Ces phénomènes, menant à une érosion de la consommation intérieure et extérieure, se sont traduits par une perte de compétitivité du secteur viticole girondin et une crise de surproduction. Cette surproduction se concentre notamment sur les vins "courants" de Bordeaux, entraînant une chute des prix du vrac et rendant de nombreuses exploitations non viables. Pour tenter de rééquilibrer le marché, des dispositifs publics de régulation ont été activés : en 2023-2024, un dispositif de distillation de crise, doté d'environ 200 millions d'€, a permis d'orienter une partie des excédents vers la production d'alcool industriel. S'il a apporté un soutien ponctuel à la filière, ce mécanisme n'a toutefois pas permis de traiter les causes structurelles de la crise.

« L'année 2023 a notamment été marquée par un impact exceptionnel du mildiou, qui a particulièrement touché les domaines en agriculture biologique et conduit à des pertes de récoltes parfois massives. »

Au-delà de ces difficultés commerciales, la filière est également confrontée à des aléas climatiques de plus en plus intenses et répétés. L'année 2023 a notamment été marquée par un impact exceptionnel du mildiou, qui a particulièrement touché les domaines en agriculture biologique et conduit à des pertes de récoltes parfois massives. Ces accidents renforcent la vulnérabilité économique des exploitations, dont les marges sont déjà fragiles, et compliquent leur équilibre financier à moyen terme.

Dans un contexte d'inflation généralisée, les charges d'exploitation s'accroissent : coût de l'énergie, du verre, du transport, de la main d'œuvre. Or, les prix de vente des vins génériques bordelais subissent une pression constante à la baisse. Les exploitations se retrouvent alors dans l'impossibilité d'augmenter leurs revenus alors même qu'elles sont exposées à des charges incompressibles et alourdies par les cahiers des charges de l'AOC qui encadrent strictement les pratiques de culture et de vinification.

LES CHIFFRES À RETENIR

26 %

de baisse de volumes de vin rouge dans les sorties de caisse entre 2018 et 2023

60 %

de chute des exportations vers la Chine sur la période 2017-2023

19 600 ha

de vignes arrachés en Gironde au 15 novembre 2025



Ainsi, deux campagnes d'arrachage ont été lancées pour alléger les charges des exploitations, adapter l'offre à la demande et répondre aux enjeux sanitaires. Au 15 novembre 2025, ce sont 19 600 ha qui ont été arrachés en Gironde selon l'Association Générale de la Production Viticole (AGPV). Toutefois, cette politique d'arrachage ne parvient pas à atteindre un équilibre entre la baisse des rendements, une demande déficitaire et des stocks qui restent très élevés.

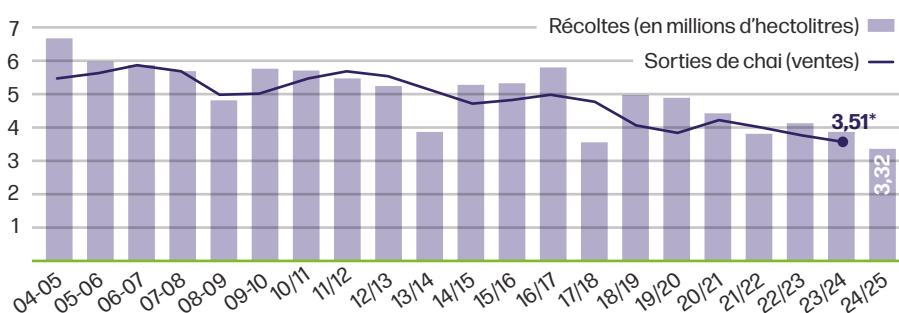
« Cette politique d'arrachage ne parvient pas à atteindre un équilibre entre la baisse des rendements, une demande déficitaire et des stocks qui restent très élevés. »

Indépendamment des aléas climatiques et sanitaires, le niveau de production suit l'évolution des surfaces. La contraction de la production peut également traduire une restructuration qualitative et quantitative de l'offre et une volonté d'aligner offre et demande.

3. Une filière polarisée et une fracture croissante

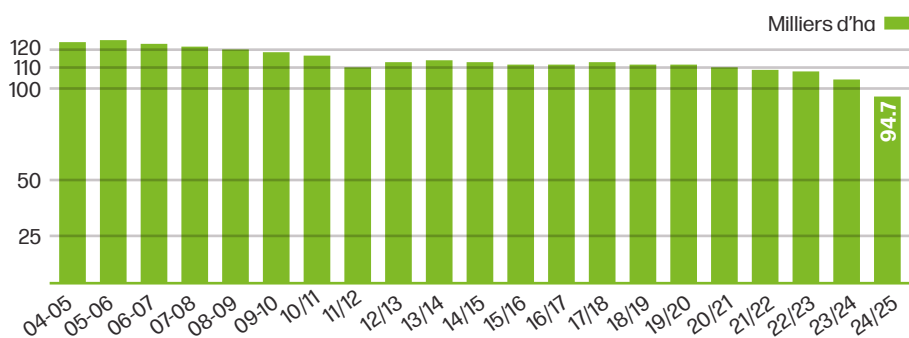
Le Bordelais présente une grande diversité dans sa production, entre grands domaines prestigieux, propriétés de taille moyenne et petites exploitations familiales. Dans ce contexte de crise, une part croissante des exploitations se trouve aujourd'hui dans l'incapacité à vendre suffisamment – avec un segment des vins vendus moins de 10 € la bouteille en chute libre – ou à vendre « bien » face à une pression à la baisse sur les prix. Depuis plusieurs années, le vignoble girondin est confronté à une « crise en ciseaux » de plus en plus aigüe : d'une part, les vignerons ne peuvent augmenter leurs revenus (difficultés à vendre en volume ou à maintenir les prix élevés) et d'autre part, leurs coûts de production restent incompressibles ou continuent d'augmenter³.

Évolution des récoltes et des sorties des chais des AOC bordelaises



*dernière donnée disponible. Source : Douane, CIVB

Évolution des surfaces des AOC bordelaises



Source : Douane, CIVB



LES CHIFFRES À RETENIR

196

établissements viticoles ont fermé en 2023

70 %

des agriculteurs girondins percevaient un revenu inférieur au SMIC en 2021

19 ha

taille moyenne d'une exploitation viticole girondine en 2020, contre 8 ha en 1988

Les difficultés commerciales croissantes ont fragilisé en premier lieu les petites exploitations et les vignerons indépendants dont bon nombre ont été contraints de cesser leur activité ou de procéder à des arrachages massifs. Les petites structures, qui constituent l'essentiel de la production locale, sont particulièrement exposées à l'effondrement des prix du vrac. En 2024, les cours du bordeaux rouge ont chuté à 894 € le tonneau selon le CIVB, bien en deçà du prix indicatif de 1 000 € préconisé par ce dernier pour stabiliser le marché. Pire encore, 9 % des volumes du millésime 2024 ont été bradés à moins de 700 € le tonneau. Par comparaison, dans son Référentiel Économique du Vigneron Bordelais, la Chambre d'Agriculture estime que le coût de production minimum du tonneau grimpe à 1 447 € pour les appellations Bordeaux & Bordeaux Supérieur, soit le double.

« En 2021, [...] 70 % des agriculteurs girondins percevaient un revenu inférieur au SMIC dans un département qui compte 80 % de vignerons parmi ses agriculteurs. Plus préoccupant encore, 34 % d'entre eux déclaraient un revenu négatif. »

Ces difficultés se traduisent par une précarisation des vignerons qui peinent à tirer un revenu décent de leur travail. Ainsi, selon une enquête réalisée en 2023 par la Chambre d'Agriculture, 1 372 exploitations viticoles girondines se déclaraient en difficulté économique. Parmi elles, 10 % étaient engagées dans des procédures collectives et près d'un quart (23 %) souhaitait arrêter totalement leur activité. En 2024, les tribunaux girondins enregistraient ainsi 265 défaillances viticoles, soit

une hausse de 58 % par rapport à l'année précédente. Du point de vue des exploitants, l'Observatoire régional de la santé économique des exploitations agricoles de Nouvelle Aquitaine indiquait, en 2021, que 70 % des agriculteurs girondins percevaient un revenu inférieur au SMIC dans un département qui compte 80 % de vignerons parmi ses agriculteurs. Plus préoccupant encore, 34 % d'entre eux déclaraient un revenu négatif.

« Conjointement aux plans d'arrachage qui se sont succédés depuis 2023, la disparition de ces exploitations a accéléré la contraction de la surface totale du vignoble girondin. »

Ces difficultés économiques permettent d'expliquer la baisse rapide du nombre d'établissements viticoles passant de 3 640 à 3 160 entre 2019 et 2023 (-13 %). Cette diminution est progressive mais 2023 marque un pic avec une perte de 196 établissements en un an⁴. Ainsi, conjointement aux plans d'arrachage qui se sont succédés depuis 2023, la disparition de ces exploitations a accéléré la contraction de la surface totale du vignoble girondin. Cette dynamique est le corollaire d'un mouvement plus ancien de « concentration », comme le montre l'augmentation significative de la taille moyenne des exploitations viticoles, passée de 8 ha en 1988 à 19 ha en 2020 selon la DRAAF. Elle s'explique par une recherche d'économies d'échelle par l'augmentation de la taille des exploitations, pour diluer les coûts fixes dans des volumes plus importants⁵.

⁴ Agreste, « Recensement agricole 2020 – Âge des exploitants et devenir des exploitations », Juillet 2022.

⁵ Michel Réjalot, Op. cit.

Par ailleurs, les exploitations connaissent un vieillissement continu de leur dirigeant : plus d'une exploitation viticole sur deux (52 %) est dirigée par un responsable de plus de 55 ans⁶. Dans un contexte de crise commerciale désincentivant les jeunes repreneurs, le vieillissement ne fait qu'accentuer ce phénomène de concentration foncière.

« Le prix moyen des grands crus classés aurait baissé de près de 15 à 20 % en 2024 »

Cette restructuration du vignoble bordelais a pu masquer de forts contrastes sectoriels, certains segments de marché s'étant révélés plus résilients face aux pressions commerciales. Les grands crus ont longtemps résisté à la crise en préservant un avantage structurel notamment grâce à l'export, conduisant à une polarisation croissante de la filière. Toutefois, depuis deux ans, les grands crus bordelais ne semblent plus immunisés contre la crise viticole. En effet, le prix moyen des grands crus classés aurait baissé de près de 15 à 20 % en 2024⁷ dans un contexte de tensions commerciales accrues : selon l'étude de la Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux de France, les exportations de bordeaux ont baissé de 8,4 % en 2024. Le prix du foncier des appellations prestigieuses commence également à être impacté : en 2023, Pessac-Léognan a enregistré un recul de 10 % (450 000 €/ha). Seuls certaines communes cotées du Médoc (Margaux, Pauillac, Saint-Julien) et Pomerol ont su résister à ces baisses. En définitive, si les petites exploitations sont bien en première ligne de cette crise, celle-ci s'étend désormais à l'ensemble du marché du bordeaux, y compris à ses segments historiquement les plus résilients.

LES CHIFFRES À RETENIR

52 %

des exploitations viticoles girondines sont dirigées par un responsable de plus de 55 ans

8,4 %

de chute des exportations de bordeaux en 2024



⁶ Agreste, Op. cit.

⁷ https://www.lemonde.fr/economie/article/2025/07/05/avec-des-ventes-en-primeur-au-ralenti-les-grands-crus-bordelais-ne-sont-plus-immunises-contre-la-crise-viticole_6618652_3234.html



Synthèse

Forte d'un terroir d'exception, d'un savoir-faire singulier et d'une marque prestigieuse, la viticulture girondine représente une filière vitale pour l'économie du territoire.

L'activité viticole fait néanmoins face à une crise polymorphe : effets croissants du changement climatique et de la sécheresse, multiplication des maladies impactant le vignoble, évolution des habitudes des consommateurs et désaffection pour les vins de Bordeaux, déstabilisation des débouchés à l'export, etc. Les conséquences sont alarmantes : le nombre d'hectares de vignes s'effondre sous l'effet conjugué de l'arrachage massif et de la disparition d'exploitations, menaçant la pérennité de la filière dans son ensemble.

Compte tenu de la complexité des défis en présence, la Chambre d'Agriculture de la Gironde a souhaité, avec le concours de l'Institut Enterritoires, initier une démarche de réflexion collective « Viticulture cap 2030 ». L'ambition était de réunir largement les forces vives de la filière pour faire émerger des propositions concrètes et donner des perspectives aux vigneron.

Sur une période de six mois, près d'une quarantaine d'acteurs clés de la filière ont été mobilisés – interprofession, syndicats viticoles et agricoles, entreprises et exploitations viticoles, collectivités locales, services de l'État, etc. – à travers des auditions et des réunions de travail.

Six grands axes structurent les propositions de l'étude.

Priorité



Adapter les pratiques pour améliorer la productivité et sécuriser les rendements face au changement climatique

Face à la crise, la maîtrise des rendements devient un enjeu crucial à deux niveaux.

- **Pour la filière**, la réduction de la surface du vignoble bordelais liée à l'arrachage impose de **maintenir des rendements suffisants pour préserver des volumes de production et les parts de marché**.
- **Pour les exploitations**, il s'agit de préserver des rendements économiques viables face à une production de plus en plus instable, marquée par la multiplication des événements climatiques extrêmes, la sécheresse et l'intensification des pressions sanitaires.

Pour améliorer les rendements, les exploitations doivent mettre en œuvre une stratégie articulant plusieurs échelles temporelles :

- **À court terme**, optimiser le potentiel des vignes en place en **adaptant les pratiques** culturales ;
- **À moyen terme**, adapter les **modes de conduite** et la **gestion des sols** ;
- **À long terme**, **changer le matériel végétal** en adoptant des cépages résistants et des porte-greffes tardifs et vigoureux.

Dans ce contexte, les institutions doivent être facilitatrices en informant, en formant et en accompagnant financièrement les viticulteurs dans ces démarches. Surtout, les contraintes strictes des AOC invitent aujourd'hui à approfondir le mouvement de **modernisation des cahiers des charges** pour libérer les pratiques et développer davantage des cépages résistants. Enfin, les mécanismes assurantiels doivent être améliorés pour mieux tenir compte de l'impact des aléas climatiques et sanitaires sur le vignoble.



Priorité

2



Adapter les gammes et les styles de vins aux nouvelles attentes du marché

La baisse mondiale de la consommation de vins rouges, confirmée par les analyses de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin, s'accompagne d'un déplacement des attentes vers des vins rouges plus légers, aromatiques, à plus faible teneur en alcool et vers des vins blancs, rosés et effervescents. Dans ce contexte, l'adaptation des styles de vins constitue un levier central pour réduire l'inadéquation entre l'offre et la demande et redonner des perspectives économiques aux exploitations.

« À court terme, des leviers techniques comme le **surgreffage** permettent de faire évoluer rapidement l'encépagement et les styles de vins, sans engager des cycles longs et coûteux de replantation [...] »

À court terme, des leviers techniques comme le **surgreffage** permettent de faire évoluer rapidement l'encépagement et les styles de vins, sans engager des cycles longs et coûteux de replantation, à condition que les vignes soient jeunes et saines. Encore insuffisamment soutenue, cette pratique gagnerait à être mieux reconnue dans les dispositifs de restructuration afin de réduire le risque économique pour les exploitants. À moyen terme, le **développement de nouveaux segments** appelle un **pilotage collectif de l'offre**, afin d'éviter que la diversification des styles ne reproduise, sur de nouveaux marchés, les déséquilibres structurels à l'origine de la crise actuelle. La mutualisation des diagnostics, la clarification des positionnements et l'articulation entre volumes produits et débouchés apparaissent ainsi comme des conditions indispensables pour sécuriser ces trajectoires d'adaptation.

Priorité

3



Diversifier les cultures et les activités agricoles

L'arrachage engagé depuis 2023 libère plusieurs milliers d'hectares dont l'avenir conditionnera l'équilibre agricole, économique et paysager du territoire. Dans ce contexte, **la diversification des cultures et des activités apparaît comme un levier structurant** de résilience, à condition d'être pensée à **l'échelle des territoires** et accompagnée dans la durée.

Les travaux menés montrent que la diversification devient économiquement viable lorsqu'elle s'inscrit dans une stratégie collective, fondée sur une ingénierie territoriale capable d'articuler les contraintes agronomiques, la ressource en eau, les débouchés et les besoins d'investissement. **La mobilisation d'outils fonciers et d'investissements collectifs** apparaît déterminante pour sécuriser les projets et éviter des reconversions isolées, trop risquées pour les exploitants.

« La mobilisation d'outils fonciers et d'investissements collectifs apparaît déterminante pour sécuriser les projets et éviter des reconversions isolées [...] »

Parallèlement, la diversification des revenus passe aussi par le développement d'activités complémentaires, en particulier **un œnotourisme de proximité plus accessible aux petites exploitations**, reposant sur des formats d'accueil simples, une meilleure visibilité et une mise en réseau renforcée des acteurs viticoles et touristiques. Pensée comme un **projet de territoire**, cette diversification peut ainsi contribuer à la résilience économique de la filière tout en participant à un rééquilibrage territorial plus large.



Sécuriser et élargir les débouchés

La crise viticole relève avant tout d'une inadéquation entre offre et demande. Le vignoble girondin, historiquement centré sur les vins rouges denses et complexes, subit une désaffection croissante des consommateurs, particulièrement des jeunes générations. **Reconquérir des parts de marché** pérennes implique la mise en œuvre d'une stratégie multicanale articulant l'échelon de proximité (**cafés, hôtellerie, restaurants**), national et international (en particulier auprès des jeunes consommateurs).

Le dynamisme des débouchés à l'**export** semble avoir historiquement détourné les efforts commerciaux de la filière des circuits courts, ce qui appelle aujourd'hui à structurer une démarche de « patriotisme viticole » et à renforcer l'ancrage local des vins de Bordeaux. À l'échelle nationale, l'enjeu est de réenchanter l'image du bordeaux en réintroduisant un récit derrière le produit et de reconquérir les réseaux prescripteurs par **une offre de vins diversifiée et qualitative**. À l'export, la stratégie doit consister à soutenir les entreprises viticoles dans leur capacité à exporter en étudiant la possibilité de réorienter les aides de l'Organisation Commune du Marché (OCM) viti-vinicole vers la promotion.

Au niveau des exploitations, face à la déstabilisation des circuits traditionnels (négoce, grande distribution, export), le raccourcissement des chaînes de distribution et **la réappropriation par les vignerons de l'activité commerciale** sont **primordiales** pour renforcer leur résilience économique. Néanmoins, l'écoulement du gros des volumes reste dépendant de la mobilisation du négociant. C'est pourquoi **l'étude défend une restauration de la confiance entre amont et aval** par le biais de la **contractualisation** et d'engagements clairs et réciproques.



Attirer, former et fidéliser la main d'œuvre

La filière viticole fait face à une crise démographique d'ampleur : la moitié des viticulteurs partiront à la retraite d'ici 2030, avec un taux de remplacement insuffisant dû à la désaffection des jeunes générations.

« La moitié des viticulteurs partiront à la retraite d'ici 2030 »

Parallèlement, le secteur subit une pénurie chronique de main d'œuvre qualifiée, aggravée par le désintérêt des jeunes pour les formations viticoles : un salarié sur deux entre dans la filière par reconversion et non par formation initiale. **Les métiers viticoles**, souvent saisonniers et physiquement exigeants, **souffrent d'une image dévalorisée** malgré leur technicité croissante. Face aux défis environnementaux et numériques, attirer, former et fidéliser une main d'œuvre qualifiée et polyvalente devient une condition vitale pour la pérennité et l'adaptation de la filière.

Relever le défi de la formation implique d'assurer la transmission des savoir-faire par **des offres de formation plus courtes et plus souples**. La complexité des défis en présence nécessite également de former des étudiants et une main d'œuvre polyvalente par des offres de formation mixtes. Au-delà de la formation, il convient aussi de **renforcer l'attractivité des métiers** alors que les exploitations rencontrent de grandes difficultés pour recruter une main d'œuvre qualifiée : réduire la pénibilité, améliorer l'image des métiers, renforcer la marque employeur des exploitations, **faciliter l'accueil des saisonniers**, etc.

Priorité



Les grandes orientations de la filière

Face à la crise viticole, des solutions d'urgence (distillation et arrachage) doivent céder la place à une stratégie de long terme afin d'adapter la production aux réalités du marché. Ces nécessaires transformations interrogent le « tout AOC » et la lourdeur des cahiers des charges.

La diversification doit ainsi s'accompagner d'une segmentation de la production (IGP, VSIG) afin de renforcer l'agilité et la résilience des exploitations. L'étude défend, en outre, une poursuite de la modernisation des cahiers des charges afin que les AOC redeviennent des leviers de compétitivité pour la filière.

« La question du rééquilibrage des relations commerciales entre producteurs, négoce et distributeurs s'impose comme un enjeu prioritaire. »

Parallèlement, face à la sous-valorisation chronique des bordeaux et un manque de rentabilité des exploitations qui menace la pérennité de l'ensemble de la filière, la question du rééquilibrage des relations commerciales entre producteurs, négoce et distributeurs s'impose comme un enjeu prioritaire. Cela implique de mobiliser l'ensemble des mécanismes existants permettant **un partage équitable de la valeur (accords de durabilité, organisations de producteurs, Egalim)** et de restaurer ainsi la confiance entre l'amont et l'aval.





Panorama des propositions

Priorité 1 – Adapter les pratiques pour améliorer la productivité et sécuriser les rendements face au changement climatique

1. COURT TERME : OPTIMISER LE POTENTIEL DES VIGNES EN PLACE

- **Proposition 1** – Relancer la fertilisation en diversifiant les apports et en intégrant des pratiques plus durables
- **Proposition 2** – Augmenter le nombre de bourgeons à la taille
- **Proposition 3** – Améliorer et développer des mécanismes assurantiels contre les aléas climatiques

2. MOYEN TERME : ADAPTER LES MODES DE CONDUITE ET LA GESTION DES SOLS

- **Proposition 4** – Combiner les leviers d'entretien des sols pour favoriser leur résilience
- **Proposition 5** – Penser globalement la gestion de l'eau et étudier le potentiel de l'irrigation
- **Proposition 6** – Réviser les modes de conduite du vignoble pour gagner en fraîcheur et permettre une meilleure résistance à la sécheresse
- **Proposition 7** – Jouer sur la surface foliaire pour maîtriser les rendements et la teneur en sucre des fruits
- **Proposition 8** – Mobiliser les solutions offertes par l'agroforesterie pour protéger la vigne

3. LONG TERME : CHANGER LE MATÉRIEL VÉGÉTAL

- **Proposition 9** – Utiliser des porte-greffes tardifs et vigoureux
- **Proposition 10** – Recourir à des cépages tardifs, résistants aux maladies et à la sécheresse
- **Proposition 11** – Encourager le déploiement des variétés résistantes dans le vignoble girondin par des dispositifs de soutien aux producteurs et à la recherche
- **Proposition 12** – Réformer les appellations pour faciliter davantage le changement de matériel végétal

Priorité 2 – Adapter les gammes et les styles de vins aux nouvelles attentes des marchés

1. COURT TERME : AGIR SUR L'ENCÉPAGEMENT EXISTANT

- **Proposition 13** – Mieux financer et promouvoir le surgreffage dans les vignes jeunes et saines
- **Proposition 14** – Structurer une offre de formation et de mobilisation de main d'œuvre qualifiée à la technique du surgreffage

2. MOYEN TERME : SÉCURISER LA DIVERSIFICATION DES STYLES DE VINS

- **Proposition 15** – Organiser un pilotage collectif des nouveaux styles de vins à l'échelle de la filière

Priorité 3 – Diversifier les cultures et les activités agricoles

1. STRUCTURER LES CONDITIONS TERRITORIALES DE LA DIVERSIFICATION PRODUCTIVE

- **Proposition 16** – Mettre en place une ingénierie territoriale de la diversification, en mobilisant un Établissement Public Foncier (EPF)
- **Proposition 17** – Prioriser et sécuriser des filières de diversification viables à l'échelle girondine

2. DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS DE VALORISATION COMPLÉMENTAIRES POUR SÉCURISER LES REVENUS

- **Proposition 18** – Soutenir l'essor d'un œnotourisme de proximité accessible aux petites exploitations

Priorité 4 – Sécuriser et élargir les débouchés

1. SÉCURISER DES DÉBOUCHÉS GRÂCE AUX CIRCUITS DE PROXIMITÉ

- **Proposition 19** – Limiter les intermédiaires en accompagnant les viticulteurs dans la réappropriation de leur commerce
- **Proposition 20** – Structurer une démarche collective de valorisation des vins de Bordeaux pour renforcer leur ancrage territorial et le « patriotisme viticole »
- **Proposition 21** – Reconquérir les réseaux prescripteurs en réintroduisant un récit derrière le produit

2. ADAPTER LA PRODUCTION AUX ATTENTES DES CONSOMMATEURS ET REGAGNER DES PARTS DE MARCHÉ À L'EXPORT

- **Proposition 22** – Restaurer la confiance entre l'amont et l'aval et encourager la contractualisation
- **Proposition 23** – Approfondir la diversification des débouchés à l'export
- **Proposition 24** – Soutenir les entreprises viticoles dans leur capacité à exporter

Priorité 5 – Attirer, former et fidéliser la main d'œuvre

- **Proposition 25** – Assurer la transmission des savoir-faire par des offres de formation plus courtes et plus souples
- **Proposition 26** – Proposer des offres de formation mixtes adaptées aux mutations du secteur viticole
- **Proposition 27** – Renforcer l'attractivité des métiers pour attirer une main d'œuvre qualifiée
- **Proposition 28** – Lever les contraintes sur le recrutement des saisonniers
- **Proposition 29** – Faciliter la transmission du patrimoine viticole

Priorité 6 – Les grandes orientations de la filière

1. QUELLE STRUCTURE POUR LE MARCHÉ BORDELAIS ?

- **Proposition 30** – Diversifier la production (IGP, VDF, VSIG) pour diversifier les gammes et renforcer l'adéquation au marché
- **Proposition 31** – Préserver l'AOC comme « colonne vertébrale » de la filière en poursuivant le mouvement de modernisation des cahiers des charges
- **Proposition 32** – Assumer une segmentation du marché en étoffant une offre IGP

2. GARANTIR UN JUSTE PARTAGE DE LA VALEUR

- **Proposition 33** – Mobiliser les accords de durabilité comme une première étape pour un meilleur partage de la valeur dans la filière
- **Proposition 34** – Faire évoluer la loi Egalim afin de protéger le revenu des viticulteurs et des négociants
- **Proposition 35** – Mettre en place des organisations de producteurs



La crise que nous traversons est brutale, elle bouscule nos certitudes et nos héritages. Mais elle ne doit pas occulter l'essentiel : **notre savoir-faire est immense et notre capacité d'innovation reste notre meilleur atout.** Qu'il s'agisse d'adaptation climatique ou de conquête de nouveaux marchés, les solutions sont là, entre nos mains.

L'heure n'est plus au constat, mais à la construction. Nous avons désormais des leviers pour pérenniser l'excellence de notre vignoble pour les générations futures.

Les 35 propositions qui structurent ce document ne porteront leurs fruits que si elles sont portées par une volonté commune. **La Chambre d'Agriculture de la Gironde prendra toute sa part dans ce déploiement avec une détermination sans faille.** Nous nous engageons à transformer ces orientations en réalités de terrain.

J'invite aujourd'hui chaque acteur de notre filière – viticulteur, négociant, organisation professionnelle et partenaire public – à prendre la pleine mesure de ses responsabilités. **Car le Bordeaux de demain ne se fera pas seul dans son coin.** L'avenir de notre vignoble repose sur notre capacité à relever collectivement les défis qui se présentent à nous.



Jean-Samuel Eynard

Président de la Chambre
d'Agriculture de la Gironde

Accédez à la version complète de cette étude sur le site de
la Chambre d'Agriculture de la Gironde :



Bibliographie

- Agreste, « Recensement agricole 2020 – Âge des exploitants et devenir des exploitations », Juillet 2022.
- France Travail, « La filière viti-vinicole : un secteur incontournable en Gironde », Février 2025.
- Michel Réjalot, « Vignobles et vins de Bordeaux : quelques aspects d'une crise multiforme », 2021.

Viticulture cap 2030

Une démarche collective pour penser l'avenir de la filière viticole girondine

La Chambre d'Agriculture de la Gironde a engagé une démarche participative visant à associer largement les acteurs de la filière viticole girondine. L'ambition : aboutir à une vision collective afin d'accompagner l'évolution de la viticulture girondine et donner des perspectives aux exploitants.

Avec l'appui de l'Institut Enterritoires, cette démarche a mobilisé près d'une quarantaine d'acteurs à travers des auditions et des ateliers de travail pour aboutir à des propositions concrètes et projeter la viticulture girondine à horizon 2030.



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
GIRONDE**

Une étude financée par :



Une étude coordonnée par :

**Institut
enterritoires**